



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

HONDURAS
Violations des droits
fondamentaux des lesbiennes,
gays, bisexuels et transgenres

Index AI : AMR 37/014/2003

•
ÉFAI
•

HONDURAS

Violations des droits fondamentaux des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres

SOMMAIRE

<i>Cas récents</i>	2
<i>Un témoin menacé</i>	3
<i>Pas de statut juridique pour les organisations LGBT</i>	4
<i>Ce que vous pouvez faire</i>	5

Depuis bien des années au Honduras, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) qui tentent d'exercer leurs droits civils, politiques, sociaux et économiques sont victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux, notamment d'homicides et d'actes de discrimination.

Amnesty International estime que le fait de persécuter une personne en raison de son orientation ou sexuelle ou de son genre constitue une violation de ses droits fondamentaux. Les organisations LGBT, qui œuvrent à la protection des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres contre les violences et la discrimination motivées par leur orientation ou leur identité sexuelle, devraient être en mesure de poursuivre leurs activités sans crainte ni restrictions injustifiées.

En vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les membres de la famille humaine ont des droits égaux et inaliénables et peuvent se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés par cet instrument « *sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation* ». Les normes relatives aux droits humains et les mécanismes créés après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaissent et affirment depuis longtemps le principe de non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle¹.

L'article 60 de la Constitution hondurienne dispose que toutes les Honduriennes et tous les Honduriens sont égaux devant la loi et que la discrimination fondée sur le sexe, la race ou la classe, ou toute autre discrimination qui porte atteinte à la dignité humaine, est sanctionnée par la loi. Dans la pratique, cependant, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres continuent d'être victimes d'actes de discrimination des plus violents, notamment de violations du droit à la vie.

Dans le compte rendu (publié en juin 2002) de la visite qu'elle a effectuée au Honduras en août 2001, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires évoque la question de la sécurité des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Par ailleurs, elle indique avoir été informée d'allégations de meurtres de membres de minorités sexuelles et remarque que peu d'investigations ont été menées sur ces homicides².

Cas récents

Selon des informations fournies par des organisations non gouvernementales (ONG), quelque 200 travailleurs du sexe homosexuels et transsexuels ont été tués entre 1991 et 2003. Peu de ces homicides ont donné lieu à l'ouverture d'une procédure judiciaire, et plus rares encore ont été les enquêtes menées dans ces affaires ; quant aux responsables présumés de ces agissements, ils ont rarement été déférés à la justice.

1. Veuillez vous reporter, par exemple, à la décision rendue en 1994 par le Comité des droits de l'homme des Nations unies dans l'affaire *Toonen c. Australie*. Le Comité a jugé que les lois criminalisant l'homosexualité violaient les dispositions relatives à la vie privée et au principe de non-discrimination inscrites dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Plus récemment, le Comité des droits de l'homme a conclu que le refus d'octroyer des prestations de retraite à des partenaires de même sexe constituait une violation du droit à une égale protection de la loi défini dans le PIDCP (Affaire 941/2000 : *Young c. Australie*).

2. ONU, Mission au Honduras, E/CN.4/2003/3/Add.2, p. 23 de la version anglaise.

Erick David Yáñez, *alias* Ericka, une personne transgenre de dix-neuf ans membre de l'ONG *Comunidad Gay Sampedrana* (Communauté gay de San Pedro Sula)³, a été abattue le 15 juillet 2003 à San Pedro Sula. Cet homicide est le dernier en date d'une série d'actes de violence perpétrés dans cette ville contre des membres de la communauté des LGBT au cours des dernières années. Il a été commis dans le quartier où Ericka exerce son activité avec d'autres travailleurs du sexe.

Ericka a été agressée par deux policiers qui, bien que circulant à bord d'un véhicule de police, « *étaient manifestement en quête des services d'une prostituée*⁴ ». Lorsque les agents se sont rendu compte qu'Ericka était une personne transgenre, ils se sont lancés dans une altercation au terme de laquelle l'un d'eux a tué Ericka avec son arme de service. Les membres de la communauté transgenre proches de la victime ont réclamé à la police une enquête approfondie.

Les deux policiers ont été arrêtés quelques jours plus tard dans le cadre de l'enquête ouverte par le Bureau du procureur général. L'un d'eux a été inculpé de meurtre et l'autre de complicité de meurtre.

Un témoin menacé

La protection des témoins revêt une importance capitale pour ce qui est d'atteindre les objectifs d'une procédure judiciaire, à savoir sanctionner les responsables de violations des droits humains. Il est par ailleurs tout aussi essentiel que les défenseurs des droits de la personne puissent poursuivre leurs activités en faveur de la protection de ces droits.

Elkyn Suárez Mejía, une personne transgenre également connue sous le nom de China et membre de la *Comunidad Gay Sampedrana*, qui milite pour les droits des LGBT, a fait part aux autorités d'informations capitales sur le meurtre d'Erick David Yáñez, *alias* Ericka, ainsi que sur les personnes impliquées dans cet acte, et a joué un rôle clé dans les investigations qui ont été menées par la suite. Son témoignage a conduit à l'arrestation des deux policiers : à la fin du mois de juillet, Carlos Iván Contreras a été inculpé de meurtre et l'inspecteur adjoint Jairo Antonio Mejía de complicité de meurtre.

Les déclarations de China lui ont valu d'être la cible de menaces. Selon une déposition recueillie par la *Dirección General de Investigación Criminal* (DGIC, Direction des enquêtes judiciaires), à l'aube du 5 août, tandis que China et d'autres personnes transgenres se trouvaient dans la rue où elles exercent leur activité, un véhicule blanc dépourvu de plaques d'immatriculation, une Isuzu Trooper, et trois voitures de la police préventive se sont approchés d'elles. Quelqu'un a appelé Elkyn / China : il s'agissait de l'inspecteur adjoint Jairo Antonio Mejía. Évoquant les déclarations d'Elkyn qui l'impliquaient dans le meurtre d'Erick David Yáñez, *alias* Ericka, il lui a dit : « *Tu m'as enfoncé* ». Il lui a également déclaré qu'elle disposait de vingt-quatre heures pour retirer sa plainte, sans quoi elle ne vivrait pas un jour de plus ; Jairo Antonio Mejía a ajouté qu'il se présenterait chez elle plus tard dans la journée pour connaître sa réponse. Le policier s'est rendu à l'appartement de China à 18 h 15 et a réitéré sa demande, précisant qu'il souhaitait une réponse le soir même. Elkyn / China lui a dit qu'elle se rendrait à la police pour revenir sur ses déclarations, mais seule. Elle n'en a rien fait.

3. Créée en 1992, la *Comunidad Gay Sampedrana* (Communauté gay de San Pedro Sula) est une ONG dont le siège se trouve à San Pedro Sula. Elle défend les droits des membres de la communauté des LGBT dans la ville et ses environs.

4. Le journal *Tiempo*, 25 juillet 2003.

À la suite de ces menaces, le Bureau du procureur général a demandé au commissaire de police de San Pedro Sula de fournir une protection à Elkyn Suárez Mejía / China en sa qualité de témoin. China a par la suite pu bénéficier d'une protection vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Or, Carlos Iván Contreras, le policier inculpé du meurtre d'Ericka, s'est évadé à la mi-août. La sécurité d'Elkyn Suárez Mejía / China est d'autant plus précaire.

Par la suite, Amnesty International a appris que, le 28 août, les services du procureur spécial chargé des droits humains au Bureau du procureur général ont informé Elkyn Suárez Mejía / China que la protection policière dont elle bénéficiait serait levée, à la demande, semble-t-il, de hauts fonctionnaires de la police locale. Cette suppression met davantage Elkyn Suárez Mejía / China en danger, et pourrait entraver les poursuites engagées contre les responsables présumés de la mort d'Erick David Yáñez, *alias* Ericka.

Amnesty International se félicite de la protection policière initialement accordée au témoin Elkyn Suárez Mejía / China ; toutefois, elle exhorte les autorités honduriennes à prendre de nouvelles mesures appropriées en vue d'assurer la sécurité de cette personne. L'organisation demande que ces mesures de protection restent en place aussi longtemps qu'il le faudra, ce qui signifie qu'elles devront peut-être être prolongées au-delà de la phase de l'enquête et de la procédure judiciaire concernant le meurtre d'Erick David Yáñez / Ericka.

La *Comunidad Gay Sampedrana* a par ailleurs reçu des appels téléphoniques émanant de correspondants anonymes qui ont menacé de poser une bombe au bureau de cette ONG, en raison du soutien qu'elle apporte à Elkyn Suárez Mejía / China.

Amnesty International rappelle au gouvernement qu'il est tenu de soutenir l'action des défenseurs des droits humains en faveur de la protection et de la promotion des droits fondamentaux, conformément aux dispositions de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (adoptée par les Nations unies le 9 décembre 1998) et à celles de la résolution sur les « *défenseurs des droits de la personne dans les Amériques* », adoptée le 7 juin 1999 par l'Organisation des États américains (OEA).

Pas de statut juridique pour les organisations LGBT

Des groupes œuvrant en faveur des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres ont eux aussi été victimes de discrimination de la part des autorités honduriennes.

Celles-ci ne reconnaissent pas les organisations représentant les LGBT, refus qui contrarie les activités de ces organisations ; il porte aussi atteinte au droit des LGBT à la liberté d'association et de réunion, qui est inscrit dans le PIDCP et dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme, auxquels le Honduras est partie. La non-reconnaissance signifie que les personnes en danger doivent chercher protection à titre personnel et non en tant que membres d'une organisation, ce qui les rend plus vulnérables.

Le 4 avril 2000, *Grupo Prisma*, une organisation LGBT, a déposé auprès du ministère de l'Intérieur et de la Justice une demande de reconnaissance de sa personnalité juridique et d'approbation de ses statuts, comme l'exige la loi. La demande décrivait les buts de l'association, en particulier celui de regrouper la communauté LGBT dans la capitale, Tegucigalpa, notamment en vue d'entreprendre des activités visant à donner aux membres de ce groupe la confiance en eux nécessaire pour créer leur propre espace. La requête précisait par ailleurs qu'il s'agirait d'une organisation à but non lucratif.

Le 2 août, le responsable des services juridiques a décidé de ne pas faire droit à la demande de l'organisation, parce que « *ses statuts allaient à l'encontre de la morale, de l'ordre public, des convenances...* ». Amnesty International estime que le droit fondamental à la liberté d'association ne peut être limité par des raisons aussi subjectives et discriminatoires.

Amnesty International pense que les autorités honduriennes doivent permettre aux organisations œuvrant à la défense des droits des LGBT d'être reconnues officiellement et de fonctionner de manière efficace, conformément aux dispositions du droit international relatives à la liberté d'association et au respect de l'action des défenseurs des droits humains.

Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez intervenir pour protéger les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres du Honduras, obtenir justice et améliorer la situation de ces personnes.

Veuillez écrire aux autorités compétentes dont les coordonnées figurent plus bas et faites-leur part de certaines des suggestions suivantes, voire toutes :

- faites remarquer que depuis de nombreuses années au Honduras, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres qui tentent d'exercer leurs droits civiques, politiques, sociaux et économiques sont victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux, notamment d'homicides et d'actes de discrimination ;
- félicitez-vous de la protection policière initialement fournie au témoin Elkyn Suárez Mejía, une personne transgenre également connue sous le nom de China, mais exhorte les autorités honduriennes à prendre de nouvelles mesures appropriées en vue d'assurer sa sécurité, conformément à ses souhaits et besoins ;
- soulignez le fait que cette protection doit être maintenue aussi longtemps qu'il le faudra, ce qui signifie qu'elle devra peut-être être prolongée au-delà de la phase de l'enquête et de la procédure judiciaire concernant le meurtre d'Erick David Yáñez / Ericka ;
- faites part de votre préoccupation quant à la sécurité des autres membres de la *Comunidad Gay Sampedrana* (Communauté gay de San Pedro Sula) depuis que cette organisation a été la cible de menaces, et demandez instamment aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour garantir leur sécurité ;
- appelez les autorités à veiller à ce qu'une enquête exhaustive soit menée sur le meurtre d'Erick David Yáñez et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice dès que possible ;
- exhorte les autorités à veiller au respect des droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres, et à faire en sorte que ces personnes ne soient pas victimes de discrimination en raison de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur genre, en reconnaissant notamment les organisations œuvrant à la défense des droits de ces personnes.

Appels à :**Ministre de la Sécurité :**

Dr. Oscar Alvarez
Ministro de Seguridad Pública
Ministerio de Seguridad Pública
Edificio Poujol, 4o piso
Col. Palmira (Blvd. Morazán)
Tegucigalpa, Honduras
Fax : +504 220 4352

Formule d'appel : Señor Ministro, / Monsieur le Ministre

Procureur général :

Dr Roy Edmundo Medina
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
Colonia Loma del Guijaro
Tegucigalpa, Honduras
Fax : +504 221 5666

Formule d'appel : Señor Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

(Son ministère est chargé d'étudier les demandes de statut juridique)
Lic. Ramón Hernández Alcerro
Ministro de Gobernación y Justicia
Ministerio de Gobernación y Justicia
Palacio de los Ministerios, 21 Piso
Tegucigalpa, Honduras
Tél. : +504 232 6370
Fax : +504 232 1894

Formule d'appel : Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,

Copies à :**Commissaire national pour la protection des droits humains :**

Comisionado Nacional de Protección de los Derechos Humanos
Dr Ramón Custodio López
Avda. La Paz No. 2444
Contiguo a Galerías La Paz
Tegucigalpa, Honduras
Fax : +504 232 6894

Formule d'appel : Señor Comisionado, / Monsieur le Commissaire,

Communauté gay de San Pedro Sula :

Comunidad Gay Sampedrana
Fax : +504 553 4362

Courriels : comunidadgay@123.hn

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre HONDURAS. Human Rights violations against lesbian, gay, bisexual and transgender people.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 2003.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :
